

VILLE DE GIEN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 5 Avril 2014 à 11 h 00

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(article L 2121-25 du Code Général des *Collectivités Territoriales*)

La séance est ouverte à 11 h 00 par M. Roland GUILLAUMIN, 1^{er} Adjoint sortant.

M. GUILLAUMIN souhaite la bienvenue à tout le monde.

Précise que M. CHIERICO lui a demandé de le représenter pour cette séance du Conseil Municipal.

Dit : « Chacun d'entre vous a pu évaluer les difficultés à surmonter pour parvenir à une élection. Bien cela est fait. Sincères félicitations à vous.

Et j'allais dire bon courage car votre mission n'a pas encore commencé et elle sera difficile. Jean-Pierre aurait dit que vous auriez fait le plus facile. En effet, si cette tâche est difficile, elle est réellement enthousiasmante, elle est gratifiante et elle est enrichissante. Aider, accompagner, gérer, voilà le programme des mois à venir. Tout cela sera à réaliser dans le strict respect d'une réglementation tatillonne. Heureusement, vous pourrez compter sur des chefs de service et des agents de la Collectivité qui sont tous compétents, efficaces et disponibles. Donc, pas de soucis. Réglementairement et traditionnellement, le Maire s'installe sur la plus haute marche, le Maire Délégué d'ARRABLOY à sa gauche, le 1^{er} Adjoint à sa droite, puis le 2^{ème}, 3^{ème}, ... Puis ensuite les Conseillers Municipaux par ordre établi par le tableau. Bien sûr, le public que je salue amicalement et qui est particulièrement nombreux aujourd'hui mais rassurez-vous, les choses vont se calmer à l'avenir. La presse, le Directeur Général des Services, le Secrétaire de séance qui est généralement le plus jeune, et cette salle qui est sonorisée, il y a des micros bien sûr afin de se faire entendre de tous. Les débats sont enregistrés et ensuite, le Directeur Général des Services utilise la bande pour rédiger le compte-rendu. Les routes de Christian et de moi-même se sont croisées à 2 reprises. La 1^{ère}, lorsque j'étais Adjoint au Sport et lui était Chef de Service. Une 2^{ème} fois où il a été et il est encore d'ailleurs Président de la Communauté des Communes Giennes et où j'étais un simple Vice-Président dévoué à la cause des Giennes. Et puis, il n'y aura pas de 3^{ème} route puisque, lui va sans doute être appelé, mon petit doigt me l'a dit, à des fonctions supérieures et au combien enthousiasmantes et moi je vais prendre ma retraite. Ce fauteuil que j'occupe aujourd'hui est prestigieux, il a accueilli le Docteur Boyer, Jean-Pierre HURTIGER à qui j'adresse un coucou amical et Patrick CHIERICO.

Je souhaite au 4^{ème} Maire et à toute son équipe beaucoup de bonheur et une pleine et entière réussite.

Merci à vous. »

A sa demande, il est procédé à l'appel : Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme STRACK à **M. CAMMAL**
M. CHIERICO à **Mme PEDRO**

Il donne ensuite lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 30 Mars 2014 et déclare installer dans leurs fonctions les nouveaux Conseillers Municipaux à savoir :

- M. BOULEAU Christian
- Mme QUAIX Nadine
- M. CAMMAL Francis
- Mme E SILVA Piedade
- M. TINDILLERE Michel
- Mme DE METZ Catherine
- M. LAURENT Pierre
- Mme CADIER Isabelle
- M. FAGARD Alain
- Mme FLANDRY Stéphanie
- M. TUISAT André
- Mme CONSTANTIN Yvette
- M. CORNEE Stéphane
- Mme PEREIRA Frédérique
- M. DAMON Jean-Philippe
- Mme DAMION Christiane
- M. COLPIN Alain
- Mme CHEVALLIER Camille
- M. GREUIN Jacques
- Mme BOURDIN Marie-Odile
- M. PELLOILLE Frédéric
- Mme STRACK Noémie
- M. THOMAS Gérard
- Mme ESCANDON Monserraz
- M. VAUCONSANT Christian
- M. ADELE-CORBY Amandine
- M. CHIERICO Patrick
- Mme ROGER Cécile
- M. RAVOYARD Michel
- Mme PEDRO Rosinda
- M. HIDAS Jean-Louis
- Mme DE CREMIERS Christelle
- M. DELIEF Christian

* * * * *

ORDRE DU JOUR

* * * * *

01 - Election du Maire

Rapporteur : Mme DAMION Christiane, Conseillère Municipale

M. Roland GUILLAUMIN quitte la présidence de séance, qui est alors assurée par Mme DAMION Christiane. Elle invite l'assemblée à désigner le secrétaire de séance et deux assesseurs.

Mme Camille CHEVALLIER est désignée secrétaire. Mme Nadine QUAIX et M. Jean-Louis HIDAS, assesseurs.

La Présidente invite ensuite le Conseil à l'élection du Maire.

Le scrutin à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	33
Nuls	6
Exprimés	27
Majorité absolue	14

A obtenu Christian BOULEAU 27 voix

M. Christian BOULEAU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé Maire par la doyenne d'âge et installé dans ses fonctions.

Il prend la présidence de la séance.

M. BOULEAU dit :

« M. le Maire, cher Roland, merci de votre présence ici et de votre mot d'accueil. C'est avec grande joie que je reçois l'investiture par votre intermédiaire, nous avons travaillé de longues années ensemble, vous l'avez rappelé mais vous avez oublié quelque chose ; d'abord, on a commencé sur les tatamis tous les 2, non pas en tant qu'adversaire mais Roland en tant qu'instituteur et moi en tant que professeur de judo à l'époque. Puis, ensuite, 15 ans de collaboration, vous l'avez rappelé au service des sports sans un nuage et puis vous avez rappelé aussi nos années d'élus à la Communauté des Communes Gienneses. Je vous en remercie sincèrement. Pour introduire mon propos et conditionner les 6 prochaines années, je citerais d'abord Nelson Mandela « Aucun de nous n'agissant seul ne peut atteindre le succès ». Ce sera le sens de mon message aujourd'hui car ce ne sera que par l'entraide que nous obtiendrons pour GIEN la prospérité. L'entraide, je la conçois à plusieurs niveaux. D'abord, entre les membres de notre liste quelles que soient nos fonctions, rangs ou compétences, puis entre les membres du Conseil Municipal, quelles que soient leurs composantes et enfin avec les Gienneses et les Gienneses à qui j'ouvre aujourd'hui les Commissions Municipales qui deviendront des Commissions élargies. Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui voulaient et qui souhaitaient s'investir dans l'avenir de notre Commune, elles seront les bienvenues. A compter de cette installation, nous travaillerons dans l'harmonie, le respect, la probité, avec humilité et modestie car notre mandat nous vient des Gienneses et nous devons les respecter. Nous devons respecter aussi nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. J'adresse ce message particulièrement aux Communautés de GIEN qui ont pu se sentir instrumentalisées. Je garantis l'égalité de tous devant les élus et les Services Municipaux. Je garantis la liberté des uns et des autres dans leurs convictions personnelles et je garantis la fraternité à toutes les Gienneses et les Gienneses qui scellent les liens de solidarité entre tous et qui engendrent la cohésion sociale de notre Ville. Avec ces valeurs morales respectées, nous pourrons porter la Ville de GIEN vers un avenir meilleur, la réveiller de sa torpeur, lui rendre son rang au sein du territoire local, départemental et national. GIEN, par la volonté de ses habitants redeviendra le pôle structurant attendu de tous. Avec une Ville de GIEN forte, c'est tout son territoire qui sera attiré vers le haut. Dans cette perspective, je compte mettre à profit tous les réseaux que j'ai constitués au fil de près de 20 années de vie publique. Nous travaillerons avec nos partenaires institutionnels : le Conseil Général, le Conseil Régional, la Préfecture, la Sous-Préfecture, le Ministère. Nous travaillerons aussi à la mutualisation avec la Communauté des Communes Gienneses en lui gardant la dimension humaine à cette mutualisation pour une meilleure efficacité. Nous développerons nos relations amicales déjà engagées avec les autres intercommunalités

limitrophes et à ce sujet je remercie les Maires, collègues, élus avant moi d'être présents aujourd'hui. De grands chantiers nous attendent mais la tâche est exaltante et les défis nombreux. Dès cet été, nous aurons à cœur d'animer la Ville, c'est ainsi que nous mettrons en place Gien-Plage, cher au cœur de Stéphanie, avec la collaboration de la Communauté des Communes Giennoises. Nous soutiendrons l'équipe du Comice Agricole qui, je le sais, a beaucoup travaillé et entre autres animations, nous préparerons avec les Commerçants et autres acteurs locaux, la fête de la Musique.

Je terminerai mon propos en vous faisant part de 2 autres manifestations importantes à mes yeux qui auront lieu prochainement. La première, dès le mois de juin, 1^{er} ou 2^{ème} week-end, ce sera le baptême du stade municipal de football de GIEN au nom de Louis Boyer. La seconde, ce sera un autre baptême, celui du Centre Culturel de GIEN, du nom de Jean-Pierre HURTIGER ou d'un de ses musiciens préférés, la date restant à définir et l'accord de la famille aussi, je l'ai eue au téléphone. On verra avec eux si c'est Jean-Pierre HURTIGER directement ou bien l'un de ses musiciens préférés.

Enfin, comme j'en ai l'habitude, je terminerai par une citation de Confucius :
« Quand on peut accomplir sa promesse sans mentir la justice, il faut tenir sa parole. »

Je vous remercie. »

02 - Détermination du nombre des Adjoints (maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal)
AVIS du CONSEIL

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

LE CONSEIL PAR 30 VOIX POUR ET 3 NE PRENANT PAS PART AU VOTE (M. RAVOYARD, Mme DE CREMIERS, M. HIDAS), FIXE A NEUF LE NOMBRE DES ADJOINTS A ELIRE.

03 - Election des Adjoints
AVIS du CONSEIL

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

Il est rappelé au Conseil qu'il convient de procéder à l'élection des Adjoint conformément aux dispositions de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les Communes de plus de 3500 habitants, les Adjoint sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ».

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste a été déposée auprès de M. le Maire ; elle est composée comme suit :

- Francis CAMMAL
- Nadine QUAIX
- Pierre LAURENT
- Catherine DE METZ
- Alain FAGART
- Piedade E SILVA
- Stéphane CORNEE
- Yvette CONSTANTIN
- Alain COLPIN

M. HIDAS Précise qu'il n'avait pas connaissance avant cette séance de la procédure pour désigner les Adjoints et que c'est pour cela qu'il s'est abstenu. Il ajoute, que de toute façon, le suffrage universel s'est exprimé et que, d'un commun accord, ils n'avaient pas l'intention de déposer une liste de candidature pour les Adjoints.

M. le Maire remercie M. HIDAS de cette précision.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	33
Nuls	7
Exprimés	26
Majorité absolue	14

a obtenu la liste de M. CAMMAL Francis : 26 voix

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Francis CAMMAL. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme indiqué auparavant.

M. le Maire adresse toutes ses félicitations aux élus proclamés Adjoints.

Dit que, comme l'a rappelé notre prédécesseur Maire de GIEN, Cher Roland, ils ne savent pas ce qui les attend.

04 - Election du Maire Délégué de la Commune Associée d'ARRABLOY

AVIS du CONSEIL

Rapporteur : M. BOULEAU Christian, Maire

Candidat : M. GREUIN Jacques

Votants	33
Nuls	7
Exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu M. GREUIN Jacques : 26 voix

M. GREUIN Jacques, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Maire Délégué de la Commune Associée d'ARRABLOY.

M. le Maire souhaite donner la parole à l'opposition.

M. HIDAS dit qu'ils envisagent d'être une opposition constructive pour peu qu'elle soit respectée.

Ajoute que cette séance avait un caractère républicain.

Ajoute qu'il souhaite quand même faire une intervention au sujet des propos de M. le Maire car lui-même ne l'aurait pas fait sur l'instrumentalisation des Communautés. Il dit que, sur ce point, il n'est pas d'accord. Il ne conteste pas le résultat qui a été démocratiquement acquis mais il ajoute qu'il y a une part d'ombre sur la campagne électorale. Il dit qu'il y a eu notamment dans la dernière ligne droite un problème. Ce problème éveille un petit peu d'autres éléments fâcheux depuis le début de la campagne électorale et même un petit peu avant.

Il dit qu'il serait donc resté sur une attitude républicaine et ajoute que le fait que M. le Maire évoque la tentative d'instrumentalisation d'une communauté, il fera un écrit et s'en expliquera peut-être à la presse.

Il dit que cette part d'ombre, il faudra bien qu'elle s'explique et qu'il y a des procédures judiciaires en cours.

Il ajoute que c'est le seul bémol à cette réunion pleinement républicaine.

M. le Maire dit que M. HIDAS n'a pas à mettre son intervention en exergue de la République et il ajoute que chaque opposition a républiquement le droit de s'exprimer.

Mme ROGER félicite la nouvelle équipe et dit que les Giennois ont parlé. Elle ajoute que comme l'a dit M. HIDAS, leur priorité était de travailler pour les Giennois avant tout comme elle l'a toujours fait pendant ses 13 ans de mandat.

Elle souhaite que la nouvelle équipe respecte l'opposition comme elle-même l'a toujours fait.

M. le Maire répond que c'est un commentaire superflu car c'est ce qu'il a déjà évoqué auparavant.

Mme DE CREMIERS Demande à M. le Maire quelles sont les mesures qui ont été envisagées pour l'expression de l'opposition municipale.

M. le Maire dit que cela sera fait au prochain Conseil Municipal.

Remercie les Giennaises et Giennois, les nouveaux élus et l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 15.

Fait à GIEN, le 11 Avril 2014.

Le Maire,
Christian BOULEAU

